



Conseil économique et social

Provisoire

12 janvier 2007

Français

Original: anglais

Session de fond de 1998

Compte rendu analytique provisoire de la 29^e séance

Tenue au Siège, à New York, le 15 juillet 1998, à 15 heures

Président : M. Sychou (Vice-Président) (Biélorus)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe
(suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

00-33844 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite)
(A/53/139-E/1998/67, A/53/172-E/1998/86)

Dialogue avec les chefs de secrétariat et les chefs de secrétariat adjoints du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires

Premier groupe

M^{me} Bellamy [Directrice exécutive, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] dit que le besoin de l'assistance du Fonds se manifeste généralement dans des circonstances redoutables, par exemple quand l'infrastructure est détruite ou inexistante, quand il existe des préoccupations urgentes en matière de santé ou quand il faut démobiliser des enfants soldats. La réadaptation des enfants soldats et d'autres enfants traumatisés physiquement et mentalement par des conflits armés ne répond non seulement à leurs besoins humanitaires les plus urgents, mais concerne également leur survie, leur protection et leur développement à long terme.

L'UNICEF cherche à répondre aux besoins des très jeunes enfants, mais aussi des adolescents, employant souvent l'éducation pour promouvoir le règlement des conflits. Il tient compte de la situation des femmes et des filles par rapport à la santé, l'éducation, la violence et l'exploitation sexuelles, sans jamais oublier que la vaste majorité des personnes déplacées sont des femmes et des enfants.

L'orateur craint vivement que les images télévisées d'enfants dans les conflits armés, d'enfants enlevés, d'enfants victimes de mines antipersonnel, de viols et d'exploitation sexuelle ne désensibilisent le monde à l'atroce réalité de leur sort. Elle demande instamment à la communauté internationale de respecter son obligation tendant à faire répondre de leurs actes ceux qui commettent des atrocités à l'endroit du corps et de l'esprit des femmes et des enfants : la communauté internationale ne doit jamais manquer de leur apporter une assistance et des secours efficaces.

Le Fonds a répondu à la complexité des crises humanitaires et à l'ampleur des besoins humains en adoptant un dosage de stratégies qui combinent la fourniture de matières et de services essentiels avec des

campagnes d'information, la création de capacités et des mesures destinées à répondre aux besoins particuliers des très jeunes, des femmes, des filles, des adolescents et des personnes déplacées.

Le Comité permanent interorganisations est un forum de coopération interinstitutions qui est presque aussi indispensable que l'argent pour la mise en pratique des principes humanitaires; le programme de réformes du Secrétaire général a galvanisé le système à cet égard, et le Comité international de la Croix-Rouge y participe.

Le Fonds collabore avec d'autres institutions en vue d'atténuer les effets des mines antipersonnel et de mobiliser des appuis en faveur de la ratification la plus rapide possible de la Convention interdisant l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel. En outre, eu égard au soutien quasi universel dont jouit la Convention relative aux droits de l'enfant, il a été à même de développer des activités spécifiques destinées à protéger les enfants les plus vulnérables, y compris ceux pris dans des conflits armés. En conséquence, le Fonds développe une programmation reposant sur des droits qui place les besoins des enfants et des femmes dans le contexte des droits de l'homme et du droit humanitaire.

M. Otunnu (Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés) dit que les hostilités sont devenues surtout une attaque contre la population civile; les femmes et les enfants souffrant de manière disproportionnée. Des enfants sont enlevés, recrutés de force comme soldats et équipés d'armes suffisamment légères pour qu'ils puissent les employer et qui sont de plus en plus disponibles. Les mines terrestres, auxquelles les enfants sont particulièrement vulnérables, sont de plus en plus répandues.

L'orateur craint comme l'orateur précédent que le monde ne devienne insensible aux abominations commises en période de conflit, mais il est persuadé que le fait de cibler et de maltraiter des femmes, des enfants et des personnes âgées doit devenir un tabou dans l'environnement politique et social international. Les délégations doivent s'engager à jeter leur poids dans la balance afin de combler le fossé toujours plus large qui sépare les nobles principes énoncés dans les instruments internationaux des droits de l'homme et leur méconnaissance dans la pratique. Il faut prendre des mesures concrètes pour protéger les civils en général et les enfants en particulier en période de

conflit, y compris des mesures destinées à y faciliter l'accès, à créer des zones de sécurité, à prévenir leur recrutement en tant que soldats et à endiguer les transferts des armes légères et des mines terrestres. L'orateur a cherché à développer des initiatives de cette nature lors de ses récentes visites au Soudan et à Sri Lanka.

Chaque fois que les instruments des droits de l'homme élaborés pour protéger les femmes, les enfants et les civils en temps de guerre sont foulés aux pieds, cela signifie la destruction du système de valeurs locales qui auraient protégé les innocents. Le rétablissement de valeurs morales dans les sociétés afin de protéger les enfants et d'inculquer des principes humanitaires commence avec un soutien international en faveur du rétablissement des institutions et des réseaux sociaux comme les familles, les familles étendues, les écoles et les lieux du culte, et se fait le plus utilement au niveau des communautés.

La consolidation de la paix après les conflits est essentielle, car pour les enfants qui ont connu les horreurs de la guerre, celles-ci n'ont pas pris fin uniquement parce que les combats ont cessé. Les nouveaux types de guerre laissent dans leur sillon une crise pour les jeunes, une forte proportion de la population – femmes et enfants, adolescents et anciens soldats – se trouvant dans les limbes, déconnectée du tissu social des écoles et des familles, sans-abri et dans la rue. Il faut les soigner et les réadapter, et tous ceux qui œuvrent en faveur de la consolidation d'après conflit sur la scène internationale doivent savoir que la réinsertion dans la communauté est l'un des meilleurs moyens de garantir le relèvement de tout le pays.

Pour empêcher les souffrances, non seulement faut-il mettre fin aux conflits, il faut également prévenir leur renouvellement : la communauté internationale doit être prête à fournir une assistance, car un retour au *statu quo ante* garantirait la reprise des hostilités. Dans bien des pays, il existe des déséquilibres flagrants en matière de pouvoir politique et de ressources pour le développement, le gros de la population étant exclu et sans espoir. Par conséquent, il faut que les gouvernements usent de leurs pouvoirs économique, politique et social pour redresser les injustices qui étaient à l'origine du conflit.

M. McNamara [Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)] dit que les plus grands problèmes et les pires dilemmes que le HCR a connus

les dernières années concernent la protection des civils en temps de guerre, y compris le personnel civil humanitaire. Les règles du jeu pour l'action humanitaire – dans des environnements qui deviennent de plus en plus anarchiques – doivent tenir compte de la protection, car l'action humanitaire doit reposer sur la légalité internationale, qu'il s'agisse du droit international humanitaire, des droits de l'homme ou du droit concernant les réfugiés. Les principes fondamentaux existent, la quasi-totalité des États ayant signé les instruments pertinents. Toutefois, les paroles pieuses doivent céder le pas à un soutien politique réel de la part des États qui permet de combler le fossé qui sépare le droit international et la réalité sur le terrain.

Les États doivent observer les responsabilités qu'ils ont assumées au titre du droit international, le refus de le faire entraînerait des conséquences tragiques : les femmes et les enfants constituent la majorité des réfugiés, et si le droit est bafoué, ils se heurtent à des violences sexuelles et autres et au recrutement forcé. L'orateur exprime des regrets particuliers à l'égard de la situation des réfugiés rwandais en République démocratique du Congo : le HCR a été obligé à suspendre ses opérations en leur faveur, des conditions minimales n'ayant pas été respectées. Ce qui est encore plus regrettable, c'est le manque apparent de préoccupation internationale alors que la situation n'a pas changé depuis près d'une année.

Dans les cas où l'appui des gouvernements aux principes consacrés du droit humanitaire est tiède, les camps de réfugiés sont situés trop près des frontières et les éléments armés et les criminels n'ont pas été traduits en justice. Le respect des principes non seulement aurait facilité l'action humanitaire, il aurait également profité à la stabilité et à la sécurité régionales et aux intérêts nationaux vitaux.

La capacité de la communauté internationale à protéger les personnes déplacées se heurte à de sérieuses limites quand les États ne soutiennent pas les principes plus larges concernant la protection des civils : la coopération entre toutes les institutions compétentes est cruciale pour l'organisation d'une action internationale efficace.

Les agents humanitaires sont également menacés dans les environnements anarchiques dans lesquels ils travaillent fréquemment. Le HCR préconise l'inclusion des attaques contre les agents humanitaires dans la

juridiction de la cour pénale internationale proposée; il est consterné que même le déplacement forcé de la population civile ne soit pas incorporé dans cette juridiction.

Afin que le rapatriement des réfugiés soit durable, les protagonistes du développement doivent veiller à ce que les besoins à long terme des réfugiés soient satisfaits, alors que les efforts de reconstruction et de relèvement doivent s'inscrire dans un effort plus vaste destiné à consolider la paix grâce à la réconciliation et la protection des droits de l'homme. À l'instar des secours humanitaires, les activités de développement doivent faire partie d'une démarche globale liée également à des mesures politiques, juridiques et judiciaires visant à rendre à la paix durable : un régime de droit est essentiel à une société qui fonctionne.

M^{me} Junod [Comité international de la Croix-Rouge (CICR)] dit que dans certains conflits, on refuse d'appliquer le droit humanitaire, comme dans les cas d'épuration ethnique où les objectifs humanitaires et politiques s'affrontent directement. Bien que l'action doive être adaptée aux circonstances, il ne saurait être question de se dérober à l'observation des règles humanitaires fondamentales en échange d'un avantage politique; lorsque l'hypothèse fondamentale, comme le déplacement forcé des populations, est inacceptable, le fait de la tolérer du tout compromet l'ensemble de l'édifice du droit international humanitaire. Il en va de même pour les situations où il n'existe aucune autorité capable d'appliquer le droit humanitaire, comme dans les États qui se sont désintégrés.

Certes, on ne peut pas s'attendre à des miracles du jour au lendemain, mais il faut faire la publicité du droit humanitaire, à commencer par les forces armées et d'autres qui doivent l'observer activement. Ses éléments rudimentaires, ses principes et ses valeurs devraient être enseignés dès le plus tendre âge, en même temps que les droits de l'homme, car la loi doit également être connue de ceux qu'elle est censée protéger. Nul ne peut s'attendre à ce que le droit international humanitaire soit appliqué durant les conflits armés à moins qu'une bonne base législative et autre ait été créée en temps de paix.

Aucune loi n'est complète en l'absence de sanctions frappant ceux qui y contreviennent, et l'application de telles sanctions dans la pratique constitue une faiblesse du droit international

humanitaire. Sur le plan national, les États doivent adopter leurs propres lois, mais sur le plan international, il faut une cour pénale internationale permanente, accompagnée de la volonté politique de s'en servir.

M^{me} Sadik [Directrice exécutive, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] dit que, bien que le FNUAP ne fasse pas partie des organismes qui se trouvent en première ligne en matière d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe, il s'attend néanmoins à ce que les droits qu'il s'emploie à promouvoir soient pris en considération dans les opérations de secours et dans le soutien apporté aux réfugiés et aux personnes déplacées. Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, le FNUAP s'efforce de promouvoir et de protéger les droits en matière de santé et de procréation des réfugiés et des personnes déplacées, dont la majorité sont des femmes et des enfants, et qui se heurtent à des problèmes concrets comme la violence et l'exploitation sexuelles quand les structures sociales s'effondrent. L'orateur cite le grand nombre de cas de viols documentés cités par des organisations internationales et signale que les chiffres réels sont probablement bien plus élevés.

S'employant à régler ces problèmes, le FNUAP participe en qualité d'observateur au Comité permanent interorganisations pour l'aide humanitaire, il collabore étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales et a participé à des missions destinées à évaluer les besoins dans des situations de crise et à garantir l'accès de la population vulnérable aux services de santé procréative.

En 1995, un groupe de travail interorganisations sur la santé procréative des réfugiés a recommandé l'élaboration, conformément aux principes du FNUAP, d'une série de trousseaux complètes pour soins de santé procréatifs qui ont été fournies pour la première fois aux victimes du tremblement de terre dévastateur survenu en mai en Afghanistan. Le manuel interorganisations concernant la santé procréative des réfugiés sera révisé en collaboration avec les partenaires et publié en fin d'année pour refléter l'expérience acquise sur le terrain.

L'orateur souligne qu'il faut promouvoir les droits tant des hommes que des femmes afin qu'ils puissent tirer parti de l'assistance disponible et signale que les prestataires de services doivent être pleinement conscients des mesures qu'ils peuvent prendre et de

l'aide qu'ils peuvent fournir. Elle mentionne la valeur spéciale de la contraception après le coït, qui devrait être accessible aux femmes pour prévenir des grossesses non désirées. Il incombe à la communauté des Nations Unies de veiller à ce que les personnes dans les situations de crise aient un choix et reçoivent des services d'une qualité égale à ceux dont elles disposeraient normalement.

En novembre 1998, le FNUAP convoquera une réunion technique sur les services de santé procréative en situation de crise en vue d'étudier l'expérience des pays, d'identifier les contraintes et d'élaborer des mesures futures destinées à fournir une assistance soutenue et systématique dans les situations de crise. En cette occasion, on cherchera également à trouver les moyens d'exécuter des programmes plus efficaces qui répondent aux besoins concrets des réfugiés et des populations déplacées.

Étant donné le besoin continu d'aide humanitaire dans toutes les régions du monde et les tendances troublantes observées à cet égard, l'ONU doit renforcer sa capacité et la coordination de l'aide humanitaire, qu'il s'agisse de populations touchées par des conflits, de la dégradation environnementale ou des catastrophes naturelles. Il faut également continuer à créer des liens plus étroits entre l'aide humanitaire et l'assistance au développement en vue d'élaborer des programmes plus durables pour répondre aux situations de crise.

M^{me} Stamatopoulou (Haut Commissariat aux droits de l'homme) dit que le Haut Commissariat se félicite de la détermination du Comité exécutif pour les affaires humanitaires de rationaliser toutes les activités en tant que composantes liées entre elles d'une action globale en faveur des personnes et des pays dans le besoin. La diversité des mandats et des activités ne doit pas empêcher la communauté internationale de consolider ses efforts.

L'orateur signale que le Secrétaire général a déclaré que le siècle à venir devrait être l'ère de la prévention des violations des droits de l'homme grâce à l'élimination des causes profondes des conflits qui sous-tendent la plupart des catastrophes humanitaires. Des tragédies comme celle qui ont eu lieu au Rwanda ou dans l'ex-Yougoslavie ne peuvent jamais être surmontées complètement et la communauté internationale doit développer des programmes efficaces en faveur du développement durable, de

l'éducation, et la démocratie et des droits de l'homme en vue de prévenir de futures atrocités. Tous les acteurs doivent s'inspirer du principe fondamental de la Déclaration sur le droit au développement, à savoir que l'être humain est le sujet central du développement.

L'aide humanitaire et les programmes des droits de l'homme devraient être menés ensemble et axés sur la réalisation de l'objectif commun consistant à aider à réduire les tensions résultant de besoins aigus en matière de vivres, de soins de santé, etc., et à régler les problèmes qui se posent dans un environnement favorable aux droits de l'homme. Le fonds de connaissances accumulées devrait renforcer la capacité d'alerte rapide de l'ONU, garantir une identification plus précise et axée davantage sur les personnes des besoins humanitaires et des autres besoins d'assistance et permettre aux programmes des droits de l'homme de mieux répondre à l'évolution des pays. Le Haut Commissariat reconnaît qu'il faut organiser et analyser plus systématiquement l'information à sa disposition afin de mieux répondre aux besoins de ses partenaires.

Le renforcement de la coopération entre les programmes humanitaires et les programmes des droits de l'homme faciliterait l'élaboration des projets d'assistance et contribuerait à une distribution équitable de l'aide humanitaire et à la prévention des conflits. L'élaboration de stratégies participatives faciliterait le passage à l'autosuffisance des sociétés et des communautés.

L'orateur souligne la nécessité d'une formation adéquate du personnel aux questions des droits de l'homme et aux problèmes humanitaires et son bureau a fourni et prépare encore des supports d'information pour les partenaires de développement des Nations Unies.

Soulignant le problème croissant posé par le déplacement des populations à l'intérieur des pays, l'orateur dit que son bureau apporte également un appui au Représentant spécial et est en train d'élaborer un projet de promotion et de protection des droits de l'homme des personnes déplacées dans le cadre de son programme de coopération technique en matière de création de capacités. Parmi les activités envisagées on peut citer les suivantes : traduction et reproduction des normes juridiques concernant les personnes déplacées; promotion et distribution des principes directeurs dans ce domaine élaborés par le Représentant spécial dans les six langues officielles et, le cas échéant, dans les

langues locales; activités d'éducation et de formation aux niveaux national et régional; et appui aux organismes et mécanismes créés en vertu de traités qui ciblent les personnes déplacées. L'orateur dit que la communauté internationale doit s'efforcer de prévenir la création de situations qui suscitent des vagues de personnes déplacées. Étant donné l'énorme ampleur du problème, elle souligne que tous les organismes et programmes intéressés doivent coopérer, y compris les programmes humanitaires et des droits de l'homme, et que tous les États Membres doivent leur apporter un soutien indéfectible.

M. Wrabetz (Observateur de l'Autriche) s'associe aux inquiétudes exprimées à l'égard des violations troublantes des droits de l'homme des personnes civiles, en particulier des femmes et des enfants, dans les situations de conflit. Il pense, lui aussi, qu'une approche reposant sur des droits pourrait servir à éliminer les conflits potentiels et se demande si les personnalités au podium pourraient s'étendre sur l'application d'une telle approche dans leur domaine d'activité.

M. Kamitani (Japon) dit que le Comité permanent interorganisations a commencé à élaborer des stratégies communes destinées à protéger les droits des femmes et des enfants et se demande si le Comité ou le Bureau de coordination des affaires humanitaires a commencé à développer des stratégies visant à garantir la sécurité du personnel humanitaire. Il prend acte des efforts du HCR destinés à combler le hiatus entre les secours et le développement et dit qu'il faut un programme plus complet pour régler les problèmes qui se posent dans les situations d'après conflit. Toutefois, il voudrait savoir comment les organisations traitent du problème de la légitimité des gouvernements dans les situations de conflit.

M^{me} Bellamy [(Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)], répondant à la question posée par le représentant de l'Autriche, dit que la programmation fondée sur des droits en est encore à ses débuts, mais signale que la Convention relative aux droits de l'enfant exige que l'on s'efforce d'aider même les enfants les plus marginalisés et les plus difficiles à atteindre. Il faut une action à l'échelle du système en vue de poursuivre le processus de développement même en période de crise, par exemple en s'employant à préserver du moins quelques éléments des systèmes d'éducation et de santé, si rudimentaires qu'ils soient.

Enfin, elle souligne qu'il faut tirer parti de l'expérience et elle cite l'importance qu'il y a à élaborer une stratégie d'assistance basée sur des principes et des droits, comme c'est le cas en Afghanistan.

M. Otunnu (Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés) souligne que les États Membres doivent assurer le suivi dans ce domaine et user de leur influence en traitant avec les gouvernements et les insurgés dans les zones de conflit. Il souligne que bien qu'il existe l'impression que les parties à un conflit ne peuvent pas être influencées par la communauté internationale, elles sont obligées de traiter avec le monde extérieur; en conséquence, il pourrait être possible d'exercer de l'influence en faveur des droits des femmes et des enfants.

L'orateur exprime l'espoir que la communauté internationale rendra tabou les violations des droits des femmes et des enfants et se félicite du récent débat du Conseil de sécurité sur le sort des enfants affectés par la guerre, qui signale un tournant en faveur d'une préoccupation accrue à cet égard. Les besoins et les droits des enfants devaient se trouver au centre des soucis du Conseil de sécurité quand il met en œuvre des opérations de maintien de la paix ou des programmes de consolidation de la paix, ou quand il impose des sanctions.

M. Vieira de Mello (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence), répondant à la question du représentant du Japon, dit qu'il n'existe pas de stratégie globale concernant les droits des femmes et des enfants dans les situations de conflit. Toutefois, le système des Nations Unies s'est employé à protéger ces droits au niveau des pays, par exemple en Afghanistan, et le Comité permanent interorganisations œuvre également à cette fin. S'agissant de la question de la sécurité des agents humanitaires, l'orateur dit que le Secrétaire général est en train de rédiger un rapport à l'Assemblée générale en coopération avec les organismes chargés des droits de l'homme et le Comité permanent.

Deuxième groupe

M. Speth [Administrateur, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] signale que le PNUD travaille dans la quasi-totalité des pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit, ce qui lui

a donné une conscience très vive du phénomène « phénix » et il est persuadé, ainsi que ses partenaires, que même en pleine crise il faut maintenir un développement résiduel et lancer de nouvelles initiatives en vue de jeter les bases d'un relèvement durable.

Au début de 1995, on a créé une division chargée de répondre aux situations de crise en vue de créer un pont entre les secours et les activités de développement, et on est en train d'exécuter plus de 160 nouveaux programmes destinés à jeter les bases de la démobilisation, du déminage, du retour des communautés déplacées et du rétablissement des institutions de base en vue de soutenir la légalité et une société juste et démocratique. Bien de ces programmes font intervenir de multiples donateurs et institutions, et, grâce au soutien initial apporté par l'Italie, on a créé un fonds d'affectation spéciale pour le développement social durable, la paix et l'appui aux pays se trouvant dans des situations spéciales afin de mettre l'accent sur le relèvement et le développement, souvent en appuyant directement les mécanismes locaux de réconciliation. Le PNUD a également joué un rôle de premier plan en ce qui concerne l'expansion de la procédure d'appel global en vue d'y incorporer les premiers stades du relèvement et du redressement là où il est possible d'établir un rapport avec les secours. En dépit des efforts visant à établir un lien plus étroit entre les secours et le développement, la réaction des donateurs a été décevante.

Les efforts visant à améliorer la coordination avec le Coordonnateur des secours d'urgence et les organismes humanitaires se poursuivent. On a conclu de nouveaux accords concernant la coopération en matière de médicaments avec les principaux acteurs humanitaires, des groupes de secours communs sont en train d'être créés à titre pilote dans la région des Grands Lacs de l'Afrique, et de nouvelles directives ont été introduites au siège du PNUD pour permettre des relations plus étroites avec les organisations non gouvernementales, les transformant en partenaires pour l'exécution de programmes financés par le PNUD. Le rôle joué par PNUD en facilitant la fusion des systèmes de coordonnateurs humanitaires et de coordonnateurs résidents s'est soldé par des gains considérables d'efficacité et par une meilleure coordination des activités de secours et de développement, comme le montre l'expérience récente en Afghanistan, au Burundi, au Rwanda, en Somalie et ailleurs.

Plusieurs enseignements ont été tirés : dans le cadre d'une nouvelle approche aux crises en cours, le développement est considéré comme préventif et curatif; il faut adopter une approche stratégique globale face à des situations complexes; l'aide doit être acheminée plus rapidement et plus efficacement : les secours doivent renforcer et non affaiblir les mécanismes de la société; les relations économiques régionales doivent être rétablies et il faut exploiter leur potentiel; et les programmes doivent prioriser la création de capacités en vue de rétablir la capacité nationale des gouvernements et de la société civile. En outre, le système des coordonnateurs résidents/humanitaires doit être renforcé et il faut faire des partenaires de tous les donateurs travaillant en coopération.

Il faut allouer et programmer une plus forte proportion des ressources au départ, les ressources affectées au développement et aux activités humanitaires doivent être programmées ensemble en vue d'assurer la coordination et il faut réaliser des synergies en utilisant des stratégies d'assistance intégrées de pays s'appuyant sur des procédures d'appel global élargies.

La communauté internationale a fait preuve de leadership, de vision et d'engagement afin de garantir la stabilité pendant la transition d'après conflit. Par conséquent, l'orateur formule la proposition suivante : les donateurs devraient mettre au point un nouveau plan « Marshall », un plan « phénix » doit être développé par les donateurs pour de nombreuses sociétés sortant de plusieurs années de conflit interne; il faut créer une facilité mondiale spéciale consacrée spécifiquement à un développement susceptible de prévenir des crises; le programme de gestion des catastrophes du PNUD, travaillant de concert avec d'autres partenaires et le secteur privé, devrait élaborer des programmes de réduction des conséquences des catastrophes dans les pays en développement et des programmes de prévention servant d'assurance contre les catastrophes; enfin, tous les partenaires devraient collaborer à la mise au point des approches stratégiques en vue de jeter les bases solides et durables du relèvement dans un nombre croissant de pays qui sortent de conflits.

M^{me} Bertini [Programme alimentaire mondial (PAM)], dit que les organismes qui fournissent une assistance économique spéciale, une aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe doivent décider,

tout d'abord, quels sont les éléments nécessaires et appropriés qu'ils doivent apporter et défendre les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. La participation des communautés, et des femmes en particulier, à la prise de décisions revêt une importance cruciale, de même que la nécessité pratique de collaborer avec les autorités au pouvoir quelles qu'elles soient.

Il ne faut ménager aucun effort pour garantir que le personnel approprié soit déployé là où il faut et quand il le faut. Par exemple, un fonctionnaire ayant de l'expérience en matière d'aide au développement n'est peut-être pas la meilleure personne pour gérer une opération de secours en cas de catastrophe. Comme les menaces concrètes contre la sécurité des agents humanitaires représentent une tendance alarmante récente, il faut prendre des mesures urgentes pour les protéger.

Enfin, il faut créer un mécanisme approprié pour assurer la coordination entre les organismes du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les gouvernements des pays hôtes et les donateurs bilatéraux, compte tenu en particulier du déclin de l'aide publique au développement. Le niveau des ressources doit être plus prévisible et doit tenir compte des besoins de relèvement, de création des infrastructures et du développement à long terme.

M. Purcell [Organisation internationale pour les migrations (OIM)] dit que son organisation a toujours eu pour but de faciliter le retour rapide des réfugiés et des personnes déplacées. Toutefois, cela ne constitue pas toujours la meilleure solution, en particulier dans des zones ethniquement divisées comme la Bosnie et l'Herzégovine. Il faut donc mettre au point d'autres stratégies et créer des mécanismes qui lient le retour des personnes déplacées à des programmes de réinsertion. Il faut également un meilleur mécanisme pour établir un rapport entre le retour des combattants d'une part et la démobilisation et le désarmement de l'autre. Enfin, il faut renforcer les efforts visant à combler l'écart considérable existant entre les besoins humanitaires et les ressources disponibles.

M. Malloch Brown (Banque mondiale), décrivant la contribution faite par la Banque mondiale à la reconstruction d'après conflit dans le cadre d'une approche intégrée à l'aide humanitaire, dit que la pauvreté et les conflits sont liés inextricablement, l'accès inégal aux moyens de production comme la

terre, les capitaux, les compétences et aux services de base, notamment en matière de santé et d'éducation, pouvant exacerber des tensions ethniques et sociales. Par exemple, de nombreux observateurs ont fait valoir que la violence en Angola a été alimentée en partie par la compétition pour la maîtrise du pétrole et les diamants. Il existe donc un lien manifeste entre les stratégies de développement efficaces et la consolidation de la paix.

Environ 17 % de l'ensemble des prêts consentis par la Banque vont à des pays qui sortent d'un conflit et le pourcentage correspondant de l'Association internationale de développement (AID) est encore plus élevé. La Banque a joué un rôle important en coordonnant les contributions des donateurs et des organismes et ne cesse d'accumuler une réserve précieuse de pratiques optimales et d'expérience. On met également l'accent sur la valeur préventive des opérations de développement et les stratégies gouvernant l'aide aux pays incorporent l'analyse des causes et des conséquences de la violence.

Toute stratégie de développement économique et social dans une situation d'après conflit va refléter la dynamique qui était à l'origine du conflit. Par conséquent, la Banque a créé une stratégie-cadre pour sa participation dans la reconstruction d'après conflit qui incorpore un instrument novateur destiné à permettre une analyse plus approfondie de l'évolution d'un pays. On a également créé un groupe d'après conflit chargé de répondre rapidement et efficacement aux exigences des opérations de reconstruction de la Banque. Le groupe, qui à l'heure actuelle soutient des équipes dans près de 20 pays représente un centre de coordination pour un nombre croissant de partenariats extérieurs en matière de reconstruction.

M. Bassani [Organisation mondiale de la santé (OMS)] dit que les crises prolongées sont de plus en plus fréquentes, et il est souvent difficile d'établir une distinction entre les situations de crise et les situations d'après conflit. L'instabilité, l'incertitude et le contexte géopolitique complexe qui caractérisent souvent les processus de paix fragiles font que les organismes extérieurs hésitent souvent à entreprendre des activités de développement en l'absence d'une autorité nationale légitime et de la sécurité dans l'ensemble du pays.

Les situations de conflit se soldent souvent par l'effondrement de l'infrastructure sanitaire et l'érosion de la capacité des services nationaux de santé, alors

que les services de santé parallèles créés par les organismes de secours suscitent une compétition pour les services des meilleurs agents sanitaires.

Reconnaissant l'existence d'un lien entre les secours et le développement, l'OMS attache une importance spéciale au relèvement et au développement à long terme. Étant donné la complexité et la nature prolongée des conflits modernes, il est manifeste que les problèmes affrontés pendant la transition d'après conflit sont également attribuables en partie au fait que les mesures prises par les organismes de secours et de développement face aux crises sont souvent mal conçues. L'adoption d'une approche axée sur le développement pendant les crises peut donc avoir un impact positif sur les besoins en matière de santé à court et à long terme. À cette fin, l'OMS a mis au point un projet destiné à renforcer sa capacité technique interne et à jeter les bases de la fourniture de conseils techniques aux régions, aux pays et autres, aux institutions et organisations. Elle a également organisé une réunion en juin destinée à identifier un ensemble de principes qui orienteraient l'intervention des organisations humanitaires face à des crises complexes.

M. Hjort [Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)] dit que la création du Comité permanent interorganisations a permis aux organismes compétents des Nations Unies et aux organisations extérieures au système des Nations Unies de travailler ensemble dans la préparation et l'exécution des programmes d'aide humanitaire. Les études sur les problèmes humanitaires que le Comité permanent a fait exécuter constituent une base solide pour les décisions qui ont déjà été prises, y compris celles concernant le rôle de coordination des autorités du pays et les liens existant entre les secours, le relèvement, le redressement, la reconstruction et le développement. Toutefois, les progrès obtenus à ce jour seront illusoire si les programmes d'action convenus ne peuvent pas être exécutés faute de ressources financières. Par conséquent, l'examen prévu du financement des programmes humanitaires revêt la plus haute importance et le financement du relèvement et de la reconstruction devrait donc faire partie de cet examen.

M^{me} Johnson (Observateur de la Norvège) dit qu'il serait utile que les personnalités au podium traitent du problème de la coordination entre les organismes des Nations Unies et les institutions

financières internationales, les opérations de secours ne pouvant être séparées du développement à long terme dans les régions qui sortent d'un conflit.

M. Colella (Italie) dit que le problème des enfants impliqués dans les conflits armés doit constituer une considération importante dans les programmes de reconstruction d'après conflit et il voudrait savoir si la coordination existe également dans ce domaine.

M. Don Nanjira [Organisation météorologique mondiale (OMM)], se référant aux problèmes de la coordination, dit que les États Membres ont défini les procédures applicables aux crises complexes dans la résolution 36/225 de l'Assemblée générale. Toutefois, la situation actuelle s'est aggravée, les ressources étant moindres et les organismes plus nombreux, et il serait intéressant de savoir si la coordination est devenue plus difficile et quelle est l'expérience qui pourrait être partagée à cet égard. Les crises complexes absorbent la majeure partie de ressources disponibles, car elles exigent une attention immédiate, mais l'orateur voudrait savoir si la gestion des catastrophes à long terme constitue une question importante pour tous les organismes et quels sont les mesures prises pour établir un meilleur équilibre en matière d'allocation des ressources.

Il se demande comment les institutions répondent aux problèmes sociaux créés par les progrès de la science et de la technologie et aux aspects négatifs de développement, comme la toxicomanie et les maladies.

M^{me} Sixou (France) demande de plus amples informations sur la manière dont le système des Nations Unies gère la transition des secours d'urgence à l'aide humanitaire et de celle-ci à l'aide au développement, étant donné que ces activités sont administrées par des départements différents; elle voudrait savoir si la coordination est assurée par le Comité exécutif pour les affaires humanitaires ou s'il y a eu des délibérations sous l'autorité de la Vice-Secrétaire générale.

M. Dae-jong Yoo (République de Corée) dit que les progrès en matière de coordination dépendent de la qualité de l'exécution des plans élaborés dans les sièges par les coordonnateurs humanitaires sur le terrain, en collaboration avec d'autres organismes. Il voudrait savoir si le Comité permanent interorganisations envisage de ménager aux coordonnateurs sur le terrain une souplesse et une

responsabilité accrues puisqu'ils ont une meilleure compréhension de l'environnement local.

M. Wrabetz (Observateur de l'Autriche) dit qu'il serait utile de disposer de plus amples détails sur le degré de coordination atteint entre les institutions financières internationales et d'autres organismes travaillant sur le terrain, notamment ce qui concerne la transition des secours d'urgence au développement. De plus amples informations sur l'utilisation de la procédure d'appel global et des plans de pays pour gérer les situations de transition seraient également les bienvenues.

M. Speth (Programme des Nations Unies pour le développement), répondant à la représentante de la Norvège, dit que les modalités de coordination des Nations Unies font intervenir non seulement le système des coordonnateurs résidents, mais de plus en plus fréquemment d'autres instruments, y compris une stratégie d'assistance commune des organismes des Nations Unies au niveau des pays, qui permet d'associer les institutions financières internationales et les donateurs bilatéraux. Il faut améliorer le dialogue concernant l'assistance à la reconstruction, en particulier avec la Banque mondiale. L'orateur se félicite que celle-ci envisage la possibilité d'alléger la dette des pays en crise.

Le PNUD a conduit des activités de soutien psychologique et de réinsertion de très jeunes soldats et l'orateur pense, lui aussi, que ces activités doivent être coordonnées dans les futurs programmes.

Il faut faire davantage en matière de catastrophes naturelles et le PNUD renforce ses programmes dans ce domaine. La catastrophe El Nino montre qu'il faut prendre des mesures d'envergure, en particulier pour prévenir le changement de climat.

M. Londono (Colombie) voudrait en savoir plus long sur le cadre du programme de la Banque mondiale en Colombie et s'il est considéré comme faisant partie de l'initiative de la Banque en faveur des pays en situation d'après conflit.

M. Purcell (Organisation internationale pour les migrations), se référant à la coordination entre les principales institutions, dit qu'au Guatemala, l'OMI a conduit une expérience concernant une stratégie d'aide intégrée avec la participation de 12 pays. Récemment, la procédure d'appel global a évolué avec la participation de nombreuses institutions et une volonté

de prioriser les demandes. Il est encore possible de progresser plus avant dans ce domaine; en outre, il est important que les institutions soient sensibles à la demande des donateurs de procéder à une analyse et une évaluation adéquates des projets.

M. Malloch Brown (Banque mondiale) dit que la stratégie d'assistance de pays de la Banque est élaborée à la demande des gouvernements. Le Gouvernement colombien a demandé à la Banque de concentrer l'attention sur la violence en tant qu'aspect du développement économique. Les compétences de la Banque en matière de réduction de la violence sont concentrées au sein du groupe chargé des questions d'après conflit, mais cela ne signifie pas que la Colombie soit considérée comme un pays en situation d'après conflit.

S'agissant de la question de la représentante de la Norvège concernant la coordination, l'orateur répond que le déclin de l'aide publique au développement et la difficulté croissante que posent les situations complexes d'après conflit ont créé un nouveau problème de coordination pour toutes les institutions. En déterminant quand les secours d'urgence doivent cesser et quand le développement doit commencer, le souci primordial consiste à répondre aux besoins du pays client; toutefois, chaque pays peut choisir parmi les différents mécanismes de coordination disponibles.

Pourtant, quelle que soit la procédure retenue, il est essentiel de veiller à un partage complet de l'information entre les organismes chargés du développement et les institutions financières internationales et à l'adoption d'une approche commune. La Banque travaille de différentes manières avec les différentes composantes du système des Nations Unies. Dans les pays qui ne sont pas encore sortis du conflit, la Banque travaille généralement par le biais du PNUD avec lequel elle entretient d'excellents rapports.

M^{me} Bertini (Programme alimentaire mondial) évoque l'expérience du PAM en ce qui concerne la collaboration avec la Banque mondiale en Somalie et en Afrique du Sud. Des discussions sont en cours concernant des projets pour trois autres pays.

S'agissant de la question du représentant de l'Italie concernant la coordination pour les questions intéressant les enfants, elle dit que le PAM et l'UNICEF ont collaboré concernant l'évaluation des besoins des enfants et ont établi des indicateurs relatifs

aux besoins nutritionnels. Le PAM a également conclu un accord avec le HCR portant sur la livraison de vivres à toutes les populations réfugiées, y compris les enfants.

M. Vieira de Mello (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours en cas de catastrophe) dit qu'en sa qualité de facilitateur, le Bureau de coordination des affaires humanitaires cherche à améliorer la communication entre les organisations humanitaires et la Banque mondiale, notamment sur le terrain. Il est favorable à des consultations spécifiques par pays. La Sierra Leone représente un bon exemple où les organismes humanitaires, l'opération de maintien de la paix, les organismes chargés du développement et la Banque pourraient conjuguer leurs efforts pour régler des problèmes comme la démobilisation, qui sont essentiels pour la consolidation de la paix.

La représentante de la France a posé la question de savoir si le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Groupe des Nations Unies pour le développement examinent l'interaction entre le développement et l'aide humanitaire. Les deux comités collaborent, mais l'orateur considère que c'est sur le terrain que ces questions sont réglées le plus utilement en créant un mécanisme qui comble le hiatus entre l'aide humanitaire et l'aide au développement.

L'orateur informe le représentant de la Corée que les coordonnateurs de l'aide humanitaire sur le terrain jouissent désormais d'une plus grande souplesse et de responsabilités plus étendues.

Troisième groupe

M. Miyet (Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix) dit que le déminage est l'une des activités que son département conduit en coopération étroite avec le Département des affaires humanitaires. Un certain nombre d'actions communes ont été entreprises et on a également procédé à l'évaluation des mesures nécessaires au Burundi, en Amérique latine et en Afrique.

S'agissant de la coordination entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de coordination des affaires humanitaires, la réforme du Secrétaire général, qui a abouti à la création de comités exécutifs dans les deux secteurs, permet un examen approfondi des intérêts communs. À New York, à la suite de la formation de groupes

d'intervention spécifiques pour chaque opération de maintien de la paix, tous les partenaires humanitaires et d'autres organismes sont habilités à participer aux stades de la planification et de l'exécution. Le bureau à New York examine tous les aspects du problème avec d'autres institutions, y compris la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, avec les départements compétents de l'ONU et l'Office des Nations Unies à Vienne. Sur le terrain et pour les opérations de maintien de la paix, à la suite des réformes du Secrétaire général, le Représentant spécial coordonne toutes les opérations, ce qui aidera à éviter des difficultés rencontrées par le passé. Cela permet à tous les participants, civils et militaires, d'avoir de meilleures communications et facilite l'intégration, en particulier quand l'adjoint du Représentant spécial est également le coordonnateur résident et le coordonnateur humanitaire. Le défi consiste à veiller à ce que les deux maillons de la chaîne, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, soient intégrés, et d'anticiper sur les événements. Si les pays qui négocient un accord de paix sont persuadés que le Secrétariat de l'ONU et le Conseil de sécurité sont disposés à mettre en place une opération de maintien de la paix globale, cela améliore la possibilité de parvenir à un accord. Quand une opération de maintien de la paix a été créée et quand de bonnes relations ont été établies, l'ONU exerce une influence durable à l'égard de la consolidation de la paix.

La prise de décisions dans les pays en crise doit tenir compte de tous les secteurs, non seulement du maintien de la paix; si les dépenses sont autorisées uniquement pour les opérations militaires, le relèvement est retardé et les contingents militaires pourraient être déployés plus longtemps que nécessaire dans une situation politique chaotique.

À ce jour, les mesures prises pour régler le problème de la sécurité du personnel humanitaire n'ont pas été très judicieuses. Il y a eu des cas où des militaires se sont employés sans succès à exécuter des tâches humanitaires et ont ainsi compromis leur efficacité en tant que force de dissuasion; il existe d'autres exemples où le personnel humanitaire s'est efforcé d'assurer sa propre sécurité, compromettant ainsi sa neutralité. Enfin, en collaboration avec le HCR, le Département de l'orateur cherche à trouver une solution au problème de la séparation des combattants et des réfugiés.

M^{me} Walstrom (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que les années récentes, la communauté humanitaire a concentré son action sur des catastrophes à forte visibilité, mais il ne faut pas oublier que conformément aux principes humanitaires, il faut fournir des services à tous ceux frappés par une catastrophe, y compris les 65,8 millions de victimes d'inondations et les 59,3 millions de victimes de famine causée par la sécheresse qui se produisent en une année moyenne. Les deux années passées, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont constaté un changement majeur dans le type de situation dans laquelle elle est appelée à apporter son aide, les inondations et les sécheresses représentant plus de la moitié des 22 millions personnes secourues, qui étaient surtout des citoyens.

L'évolution la plus récente des techniques de l'aide humanitaire a concerné surtout les crises complexes, alors que les mesures prises face aux inondations et aux cyclones, pour prendre un exemple, sont restés généralement les mêmes au cours des 20 dernières années. Il faut manifester une créativité et une énergie accrues pour répondre aux crises dévastatrices déclenchées par des phénomènes naturels, qui souvent privent les personnes les plus vulnérables de leurs moyens de subsistance.

Les liens entre les catastrophes naturelles et les grandes crises économiques mondiales deviennent de plus en plus évidents. Les efforts de la Fédération visant à aider les milliers de personnes affectées par El Nino en Amérique latine et en Afrique sont négligeables par rapport à son véritable impact économique et financier. La sécheresse menace une nouvelle fois le Sahel, mais des études ont quantifié pour la première fois les effets du conflit dans la région sur la production de vivres, montrant qu'elle est inférieure de 12 % pendant les années de conflits à celle des périodes de paix. Si l'Afrique avait été pacifique durant les années 90, elle aurait pu ajouter jusqu'à 5 % de production alimentaire par habitant. La réaction traditionnelle face à la sécheresse consistait à fournir une aide alimentaire, mais dans les pays qui passent par un ajustement structurel, les gouvernements répugnent de plus en plus fréquemment à permettre la distribution de vivres gratuites, qu'ils considèrent comme contraire à l'économie de marché. Il existe également des inquiétudes concernant la quantité d'aide alimentaire effectivement disponible à

la suite de l'élimination des subventions et de la protection des marchés de production céréalière. Le message sous-jacent, c'est que les catastrophes naturelles doivent être abordées avec le même degré de réalisme politique et économique que la guerre et l'effondrement économique. L'aide humanitaire ne peut répondre qu'aux effets les plus aigus à court terme de tels événements; il faut aborder leurs véritables conséquences grâce à des mesures économiques à long terme.

De l'avis de la Fédération, la coordination repose sur l'attachement à une série commune de valeurs et de principes opérationnels. On trouve les meilleurs exemples de la coordination dans des situations où les autorités nationales et locales participent activement à la définition du programme opérationnel. En période de pénurie de ressources, la coordination contribue à rendre l'aide plus efficace. Le projet « Sphère » constitue un exemple d'une démarche interorganisations qui part de l'hypothèse que les personnes jouissent de droits fondamentaux et que les organisations humanitaires sont appelées à jouer un rôle majeur en les aidant à les exercer.

Les organisations locales jouent un rôle crucial dans les mesures prises en cas de catastrophe naturelle, notamment celles qui concernent leur préparation. Les compétences, la main-d'œuvre et les systèmes locaux sont indispensables à un fonctionnement efficace des secours internationaux. Le système de réponse aux cyclones du Bangladesh constitue un exemple classique : des données de satellites sont utilisées pour déterminer le moment où il faut lancer des avertissements; ces avertissements sont transmis par radio à un réseau de volontaires locaux, qui passent d'une maison à l'autre avec des mégaphones, constituant le dernier maillon de la chaîne, qui est vital. En l'absence de toute participation locale, le reste du système de haute technologie n'aurait aucune valeur. En mettant l'accent sur la capacité locale, on se rappelle aussi utilement que les impulsions humanitaires ne sont pas l'apanage exclusif des organisations humanitaires et que leur tâche consiste à promouvoir cet esprit dans tous les secteurs de la société.

M. Moody (Interaction) dit que son organisation, l'un des trois consortiums représentés au Comité permanent interorganisations, trouve que les initiatives de réforme lancées par le Secrétaire général sont conformes à ses propres recommandations et soutient

en particulier la sélection de M. de Mello en tant que Coordonnateur des secours d'urgence.

L'orateur s'inquiète du fait que les sanctions internationales frappent souvent le plus durement ceux qui n'ont aucune responsabilité pour les actes internationaux répréhensibles qui les ont déclenchées, alors que les véritables coupables sont isolées de leur impact par la situation privilégiée dont il jouissent au sein de leur société. Il demande instamment aux États Membres d'examiner de plus près les conséquences humanitaires des sanctions avant de les imposer.

Le personnel humanitaire est de plus en plus souvent la cible d'actes de violence délibérés, pourtant il doit courir des risques pour faire son travail. Alors que les organisations humanitaires cherchent les moyens pour mieux se protéger elles-mêmes, les États Membres doivent aussi faire tout en leur pouvoir pour dissuader la violence à l'encontre du personnel humanitaire dans les situations de crise.

L'initiative la plus récente concernant l'amélioration des services, c'est le projet « Sphère », qui crée des normes minimales pour les services de base fournis aux victimes des catastrophes. Par le biais de ce projet, des organisations dans le monde entier feront un grand pas en rendant mieux compte de leur action, non seulement aux donateurs, mais aussi aux personnes qu'elles servent.

M^{me} Sibal [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], dit que le hiatus entre les secours et le développement peut être comblé si l'on accorde une plus grande attention à l'établissement de liens entre l'aide humanitaire et la planification du relèvement après les conflits ou les catastrophes naturelles. Elle propose également une approche globale à une « culture de la paix » évoquée dans la résolution 52/13 de l'Assemblée générale. L'UNESCO emploie cette approche dans toutes ses activités et considère qu'elle constitue une manière holistique d'aborder la progression secours/relèvement/développement, ce qui permet d'agir avec souplesse. Cette progression ne doit pas être traitée comme un processus linéaire, mais comme une interaction dynamique qui, étant donnée la nature complexe des crises, doit également incorporer la consolidation de la paix, la protection des droits de l'homme, le rétablissement de l'autorité politique légitime et le renforcement de la société civile. Les activités de l'UNESCO mettent l'accent sur

l'assistance en matière d'éducation, sur des mesures propres à soutenir la culture des communautés, et sur la communication, tant en ce qui concerne la transmission de messages vitaux en matière de santé, d'hygiène et de nutrition que l'accès à l'information diffusée par des médias indépendants. Son programme d'éducation pour les situations de crise a été élargi pour incorporer des mesures opérationnelles destinées à promouvoir une culture de la paix.

M. McClellan (Secrétaire exécutif, Comité directeur pour l'action humanitaire) dit que son organisation est une alliance composée de huit organisations travaillant dans le domaine de l'action humanitaire. Alors que ses membres ne parlent pas toujours de la même voix, leur expérience commune les a persuadées que pour apporter une réponse adéquate à ceux qui souffrent de catastrophes et de violences, il faut une analyse partagée et une stratégie cohérente.

Les mesures de coordination prises au sein du système des Nations Unies par le passé ont généralement été décevantes, pourtant quelques opérations sont d'une efficacité exemplaire. En Angola, le bureau du Représentant spécial du Secrétaire général a donné un accès politique tout en encourageant l'action indépendante. L'application des réformes du Secrétaire général dans le secteur humanitaire est encourageante, en particulier l'appui donné au Coordonnateur des secours d'urgence.

Depuis qu'il est libéré de son fardeau opérationnel, le bureau du Coordonnateur de l'aide humanitaire est mieux placé pour servir d'interface entre les mondes politique et humanitaire, interface dont la nécessité a été démontrée douloureusement pendant la crise dans la région des Grands Lacs. Par conséquent, l'orateur s'inquiète quand d'autres organismes du système des Nations Unies à composition plus limitée prennent des décisions en matière de politique humanitaire qui affectent directement les activités sur le terrain.

S'agissant de la coordination, l'orateur soutient l'élaboration d'un cadre stratégique en tant que moyen crucial d'identifier, d'analyser et de prioriser toutes les conditions nécessaires à l'établissement d'une analyse partagée et d'une stratégie cohérente. Il souligne l'importance d'une charte humanitaire énonçant les droits fondamentaux des personnes touchées par des catastrophes et des violences. Les

victimes ont des droits en matière d'assistance et de protection qu'il est indispensable de reconnaître. Le pas suivant consistera à développer des moyens de mesurer l'observation de ces normes quand des ressources rares sont réparties.

M. Rahmatalla (Observateur du Soudan), parlant dans l'exercice du droit de réponse, dit que le représentant de l'Ouganda n'a pas respecté le Règlement intérieur du Conseil en faisant distribuer un document concernant l'origine du conflit au Soudan à la séance précédente. La délégation soudanaise ne souhaite pas se référer au contenu du document, qu'elle juge négligeable, mais de s'interroger sur les raisons qui ont amené le représentant de l'Ouganda à le faire distribuer. Il eût été plus constructif de traiter des défis qui confrontent la communauté internationale dans le domaine vital de l'aide humanitaire au lieu de traiter du conflit au Soudan, alors que l'Ouganda a joué en fait un rôle majeur dans l'escalade de ce conflit en soutenant ouvertement la seule faction rebelle restée en dehors du processus de paix.

La séance est levée à 18 h 50.